

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE VAL-D'ARC

DELIBERATION 22-091

L'an deux mil vingt-deux et le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

<b>Nombre de conseillers :</b>	Date de convocation :	07/12/2022
En exercice : 23	Date d'affichage :	07/12/2022
Présents : 19		
Votants : 19		

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno — RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - - GAZET Véronique - GENON Marie - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - JABOUILLE Martine

**Excusés** : MM. - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis  
Mmes COMBET Claire - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



**Objet** : Demande de subvention au titre de la DSIL année 2023 pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune de Val-d'Arc souhaite lancer une vaste opération de requalification et réaménager la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle et ses espaces connexes, pour passer de la « route à la rue » et ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Ces travaux seront réalisés en deux tranches, et le dossier de subvention au titre de la DSIL 2023 concerne la première tranche, avec les aménagements suivants :

Secteur rue Carret – place du marché :

- reconfigurer l'espace pour accorder plus de place au piéton,
- végétaliser le secteur pour réduire les îlots de chaleur,
- améliorer le stationnement vélo,
- conserver la majorité du stationnement VL,
- apaiser le carrefour sur la Grande Rue.

## Entrées de ville :

- marquer visuellement les entrées de ville en réduisant leur caractère actuellement très routier,
- favoriser la réduction des vitesses lors de la traversée de la rue principale d'Aiguebelle (qui regroupe un grand nombre d'équipements municipaux, de commerces et de services),
- conserver les usages actuels (passage des convois exceptionnels),
- intégrer les cheminements piéton et cycles.

La seconde tranche fera l'objet d'un dossier de subvention au titre de la DSIL 2024.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- Approuve le projet et la nature des travaux
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 200 000 € HT
- Approuve le plan de financement suivant

• ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT HT (a)	(%)	DATE DE LA DEMANDE	DATE D'ATTRIBUTION
EUROPE (Feder, Leader,...)	€	%		
ETAT (DETR / DSIL)	240 000 €	20 %	Janvier 2023	En attente
ETAT (autre)	€	%		
CONSEIL RÉGIONAL	240 000 €	20 %	1er trimestre 2023	En attente
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	240 000 €	20 %	1er trimestre 2023	En attente
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS Préciser : Le grand chantier - FAST	240 000 €	20 %	1er trimestre 2023	En attente
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	960 000 €	(80 % maximum)		
FINANCEMENTS PRIVÉS	€	%		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	240 000 €	20%		
TOTAL HT	1 200 000 €	100 %		

- autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance



Monsieur le Maire



  
Le Maire  
José RICO-PEREZ